

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 28 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 21 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Eliane GRANET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Cédric DAUDUIT
M. Gilles BERGAMI	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	Mr Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à Mr PEYNON Daniel
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mme BRUSSAT Elisabeth donne pouvoir à Mr DAUDUIT Cedric
- Mr TISSERAND Thierry donne pouvoir à Mme GROUIEC Isabelle
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mr BOURNAT Christian
- Mme ROCHE Sylvie donne pouvoir à Mr FRICKER Guillaume
- Mr LUCAS Antoine donne pouvoir à Mr DUPOUE Yannick
- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : M. MARQUET Gilles

VOTE : En exercice : 35 Présents : 24 Représentés : 10 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Mobilité - validation de la proposition technique et financière du cerema concernant l'étude sur l'opportunité et le dimensionnement d'un service de transport a la demande

MOBILITE - VALIDATION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DU CEREMA CONCERNANT L'ETUDE SUR L'OPPORTUNITÉ ET LE DIMENSIONNEMENT D'UN SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 s'organisation des mobilités dite « loi LOM » ;
- VU le code des transports et notamment ses articles L.1231-4 permettant à la Région, de déléguer par convention toute attribution ainsi que tout ou partie d'un service ou plusieurs services énumérés aux articles L.1231-1-1 et L.1231-3 ;
- VU la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la CCEDA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes en septembre 2021 ;
- VU le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCEDA approuvé en conseil communautaire le 19 décembre 2023 ;
- VU la délibération n°16 du conseil communautaire du 17 septembre 2024 validant la convention de délégation avec la Région Auvergne-Rhône Alpes pour la réalisation et le financement de l'étude sur le Transport à la Demande ;
- VU la délibération n°17 du conseil communautaire du 17 septembre 2024 concernant la demande de financement soutien à l'ingénierie PVD pour l'étude TAD ;
- VU la délibération n°18 du conseil communautaire en date du 25 novembre 2024 sollicitant l'adhésion de la CCEDA au Cerema ;
- CONSIDERANT que la CCEDA souhaite développer une offre de transports collectifs à la demande (TAD) sur son territoire, afin de compléter l'offre locale et régionale, et donc souhaite lancer une étude préalable en ce sens ;

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA a adopté le projet de lancement d'une étude préalable à la mise en place d'un service de TAD et d'arrêter ses modalités de financements prévisionnelles lors du conseil communautaire du 17 septembre 2024. Le conseil a également validé l'adhésion de la CCEDA au Cerema, agence publique d'ingénierie qui a proposé d'accompagner la collectivité dans cette étude.

Madame la Présidente précise que le Cerema a réalisé une proposition technique et financière à la CCEDA concernant cette étude qui se déroulera en plusieurs phases :

- Une première phase de diagnostic territoire et mobilité afin de qualifier l'environnement sociodémographique du territoire, l'offre actuelle en matière de services de mobilité existants et les pratiques de mobilité actuelles ;

- Une seconde phase de prédéfinition du service TAD au regard des besoins de mobilité afin de préfigurer le service sur la base d'un atelier et de retours d'expériences de TAD mis en place sur des territoires similaires à la CCEDA ;
- Une troisième phase d'élaboration de 2 scénarios (maximum) de desserte du territoire par TAD sur la base des besoins identifiés par le diagnostic en phase 1 et l'identification des besoins exprimés en phase 2.

Au terme de ces trois phases, l'ensemble des éléments mis en avant devra permettre à la CCEDA de faire un premier choix afin de définir complètement le service et les possibilités envisageables par la CCEDA pour son application sur son territoire.

Le coût de cette production est précisé dans le tableau ci-dessous :

Etapes	Coût HT pour la CCEDA	Coût HT après réduction adhérent	Coût TTC total
Phase 1 : Diagnostic territoire et mobilité	10 500 €	9 975 €	11 970 €
Phase 2 : Etude des besoins de mobilités en faveur de la mise en place d'un service de TAD	10 600 €	10 070 €	12 084 €
Phase 3 : Elaboration de scénarios	8 200 €	7 790 €	9 348 €
TOTAL	29 300 €	27 835 €	33 402 €

Finalement, le plan de financement de cette étude est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépense	Coût HT €	Poste de recettes	Taux	Montant HT €
<i>Etude TAD</i>	27 835.00 €	<i>Région AURA</i>	50%	13 917.50 €
		<i>Ingénierie PVD CD63</i>	30%	8 350.50 €
		<i>CCEDA</i>	20%	5 567.00 €
TOTAL	27 835.00 €	TOTAL	100%	27 835.00 €

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- De valider la proposition technique et financière du Cerema concernant l'étude d'opportunité d'un service TAD sur le territoire ;
- De valider le plan de financement définitif de l'étude ;

AR Prefecture

063-246301097-20250128-20250128_07T-DE
Reçu le 11/02/2025

CCEDA
CC 28/01/2025
(07)

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 11 février 2025

Signé par Jean-Louis DERBIAS, Secrétaire
de séance

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 11 février 2025

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente